



DÉCLARATION DES PENSIONS ET RENTES VIAGÈRES ARRÉRAGES PAYÉS PENDANT L'ANNÉE 2017

La loi de finances rectificative pour 2016 a modifié l'article 89 A du code général des impôts en supprimant le seuil de dépôt autorisant l'utilisation de ce type de formulaire, ce qui a pour conséquence l'obligation d'effectuer le dépôt de votre déclaration des pensions et rentes viagères par voie dématérialisée dès le 1er janvier 2018 (arrérages payés pendant l'année 2017).

Vous devez donc obligatoirement vous rendre dans l'espace Tiers déclarants du site impots.gouv.fr (Partenaire/Tiers déclarants/Services en ligne).

Vous pouvez utiliser soit la déclaration en ligne des données (EFI), soit déposer un fichier au format texte selon la procédure TD/bilatéral (EDI). Le cahier des charges permettant de constituer ce fichier est disponible dans le même espace.

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

Nom ou raison sociale					
Prénoms ou complément de nom					
Complément d'adresse					
N°		B/T/Q/C		Voie	
Code Postal		Commune			
Code Commune		N° SIRET			

La déclaration des sommes est obligatoire quel que soit le montant des sommes versées.

Zone 3 NIR : Cette zone est à compléter obligatoirement. Il s'agit du numéro d'inscription au répertoire de l'INSEE qui constitue, en fait, le numéro d'immatriculation à la sécurité sociale. Il est composé de 13 caractères + 2 pour la clé.

Les sommes à déclarer **zones 6, 7 et 8** s'entendent du montant net payé avant déduction de la retenue à la source éventuellement prélevée pour les personnes domiciliées hors de France (**zone 9**).

A compter des sommes versées en 2015, la zone 6 - Pensions doit correspondre aux arrérages nets imposables de la pension issue d'un régime légal obligatoire. Cette zone est réservée aux seules pensions issues des régimes de base, complémentaires ou supplémentaires légalement obligatoires.

Toutes les sommes imposées dans la catégorie des pensions ou rentes viagères à titre gratuit autres que celles issues de régimes légaux obligatoires doivent être reportées dans la nouvelle zone 7 – Montant net des autres sommes imposables dans la catégorie des pensions et rentes viagères à titre gratuit. Tel est le cas notamment des sommes imposables issues de Plan d'Épargne Retraite Populaire (PERP), PREFON, article 83, retraite mutualiste du combattant, retraites chapeaux....

Il est précisé que les pensions alimentaires n'ont pas à être déclarées sur l'imprimé 2466.

PERSONNE À CONTACTER DANS L'ENTREPRISE

Nom et Prénom					
Téléphone					
Adresse courriel de la personne à contacter dans l'entreprise					
À		le			
Signature :					

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès de la direction départementale des finances publiques ou de la direction régionale des finances publiques (DDFiP ou DRFiP).

Désignation du crédictentier												
1 - Titre		2 - Nom				Prénoms						
Nom d'usage								3- NIR				
4- Date de naissance		/		/		Département ou pays de naissance (code)						
Commune ou pays de naissance (libellé)												
5 - Adresse au 1^{er} janvier 2018 ou dernière adresse connue												
Complément d'adresse (bât, étage)												
N°		B/T/Q/C		Voie								
Code postal		Commune					Bureau distributeur					
6 - Pensions (arrangements nets imposables de la pension issue d'un régime de base, complémentaire ou supplémentaire légal obligatoire)										€		
7- Montant net des autres sommes imposables dans la catégorie des pensions et rentes viagères à titre gratuit						€	8 - Rentes viagères à titre onéreux					€
Année d'entrée en jouissance (rentes viagères à titre onéreux)						Année normale d'échéance (en cas de paiement différé)						
9 - Sommes versées au titre de l'impôt sur le revenu <small>(bénéficiaire domicilié hors de France – retenue à la source)</small>										€		

Désignation du crédictentier												
1 - Titre		2 - Nom				Prénoms						
Nom d'usage								3- NIR				
4- Date de naissance		/		/		Département ou pays de naissance (code)						
Commune ou pays de naissance (libellé)												
5 - Adresse au 1^{er} janvier 2018 ou dernière adresse connue												
Complément d'adresse (bât, étage)												
N°		B/T/Q/C		Voie								
Code postal		Commune					Bureau distributeur					
6 - Pensions (arrangements nets imposables de la pension issue d'un régime de base, complémentaire ou supplémentaire légal obligatoire)										€		
7- Montant net des autres sommes imposables dans la catégorie des pensions et rentes viagères à titre gratuit						€	8 - Rentes viagères à titre onéreux					€
Année d'entrée en jouissance (rentes viagères à titre onéreux)						Année normale d'échéance (en cas de paiement différé)						
9 - Sommes versées au titre de l'impôt sur le revenu <small>(bénéficiaire domicilié hors de France – retenue à la source)</small>										€		

Désignation du crédictentier												
1 - Titre		2 - Nom				Prénoms						
Nom d'usage								3- NIR				
4- Date de naissance		/		/		Département ou pays de naissance (code)						
Commune ou pays de naissance (libellé)												
5 - Adresse au 1^{er} janvier 2018 ou dernière adresse connue												
Complément d'adresse (bât, étage)												
N°		B/T/Q/C		Voie								
Code postal		Commune					Bureau distributeur					
6 - Pensions (arrangements nets imposables de la pension issue d'un régime de base, complémentaire ou supplémentaire légal obligatoire)										€		
7- Montant net des autres sommes imposables dans la catégorie des pensions et rentes viagères à titre gratuit						€	8 - Rentes viagères à titre onéreux					€
Année d'entrée en jouissance (rentes viagères à titre onéreux)						Année normale d'échéance (en cas de paiement différé)						
9 - Sommes versées au titre de l'impôt sur le revenu <small>(bénéficiaire domicilié hors de France – retenue à la source)</small>										€		